

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORET

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

ID : 059-215904590-20220221-22\_02\_09-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date deux février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 8 février 2022**

**Délibération n° : 22-02-09**

7.10 Divers

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY - Tiphane OTLET

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Claudine GENARD a donné pouvoir à Christine LEONET  
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE  
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED a donné pouvoir à Rachid LAMRI  
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA

**Objet : Remboursement des billets  
du spectacle : En attendant le  
Petit Poucet**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que la Compagnie La Manivelle Théâtre a annulé la représentation du spectacle : « En attendant le Petit Poucet », programmée dans la saison culturelle de l'Espace Barbara le mercredi 26 janvier 2022.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de permettre le remboursement des billets du spectacle.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement des billets du spectacle annulé : « En attendant Le Petit Poucet ».**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20220221-22\_02\_09-DE

Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt  
Secrétariat Général

Acte affiché le : **21 FEV. 2022**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,



Sandrine GOMBERT